PORTAIL **FAMILLE**

Guide utilisateur du Portail Famille de la Ville de Saint-Rémy-de-Provence

1. Créer son compte
2. Se familiariser avec le tableau de bord
3. Effectuer ses démarches en ligne
4. Réserver et payer les activités périscolaires et de la Maison de la Jeunesse

Le Portail Famille est accessible depuis votre ordinateur, mais également depuis votre smartphone ou tablette (Apple et Android).
Pour un confort de navigation optimal, nous vous conseillons d'utiliser l'un des navigateurs suivants : Chrome, Firefox, Edge ou Safari.

Ville de Saint-Rémy de Provence

MAIRIE | **SERVICE SCOLAIRE**

Place Jules-Pellissier • 13210 Saint-Rémy-de-Provence • Tél. 04 90 92 70 30 • scolaire@ville-srdp.fr
www.mairie-saintremydeprovence.fr **Ville Saint-Rémy-de-Provence** sur Apple et Android

1 CRÉER **SON COMPTE**

Accéder au portail en cliquant sur le lien suivant :
https://portalssl.agoraplus.fr/saintremydeprovence

Votre famille dispose déjà d'un dossier au service scolaire ?

- Cliquez sur le bouton "Se connecter"
- Entrez l'adresse mail que vous avez communiquée au service scolaire
- Cliquez sur "Mot de passe oublié". Suite à quoi vous recevrez un mail avec un mot de passe provisoire.

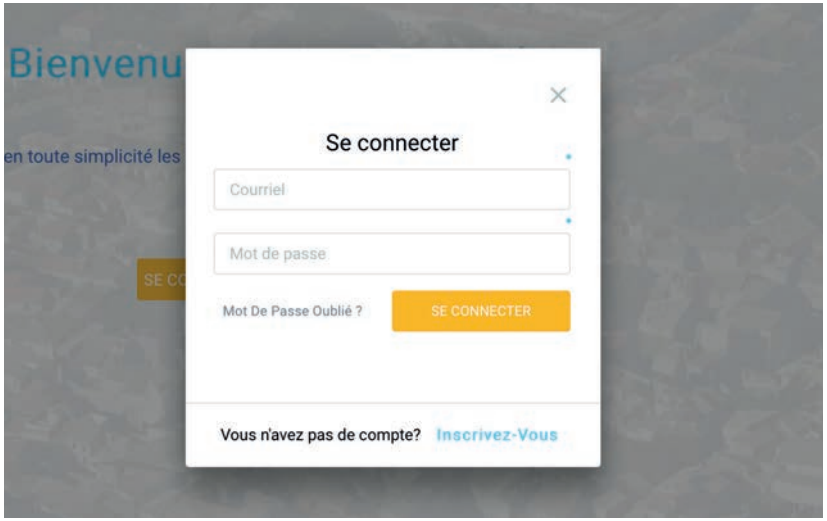

ou

Vous souhaitez inscrire vos enfants dans les établissements scolaires de la commune pour la 1re fois ?

- Cliquez sur le bouton "S'enregistrer", puis sur "Connexion par courriel"
- Renseignez tous les champs du formulaire et cliquez sur "Envoyer".
- Un code vous est alors envoyé sur votre adresse mail. Après l'avoir reporté dans le champs prévu à cet effet, il vous sera demandé de créer votre mot de passe.
- Cliquez enfin sur le bouton "créer un compte" pour finaliser votre inscription.

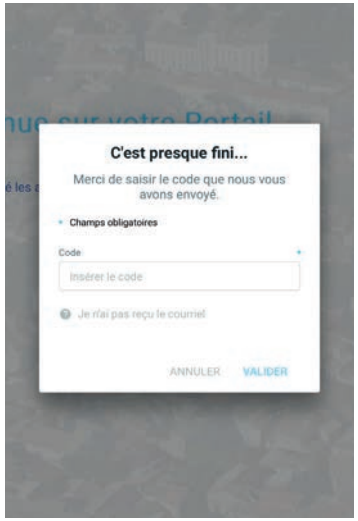

Une fois votre compte créé, renseignez les informations relatives à votre famille au fil des écrans.

1 CRÉER SON COMPTE

Si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous :

• Vos enfants sont en garde alternée,

• Vous êtes une famille d'accueil (Aide Sociale à l'Enfance)

Merci de ne pas créer votre compte famille en ligne, et de contacter :

• Pour les demandes d'inscription scolaire et périscolaire : 04 90 92 70 30 ou portailscolaire@ville-srdp.fr

• Pour les demandes d'inscription jeunesse : 04 90 90 56 17 ou jeunesse@ville-srdp.fr

en précisant le motif de votre demande dans l'objet du mail.

2 SE FAMILIARISER AVEC LE **TABLEAU DE BORD**

Menu d'accès rapide

à vos informations et celles de vos enfants

Bouton de retour

à l'accueil du Portail

Payer les factures

Retrouvez ici votre panier en attente de paiement

Démarches disponibles

Liste des démarches en ligne que vous pouvez effectuer sur votre Portail Famille

Démarches en cours

Retrouvez ici les démarches que vous avez enregistrées et les démarches que les services de la ville vous demandent de compléter

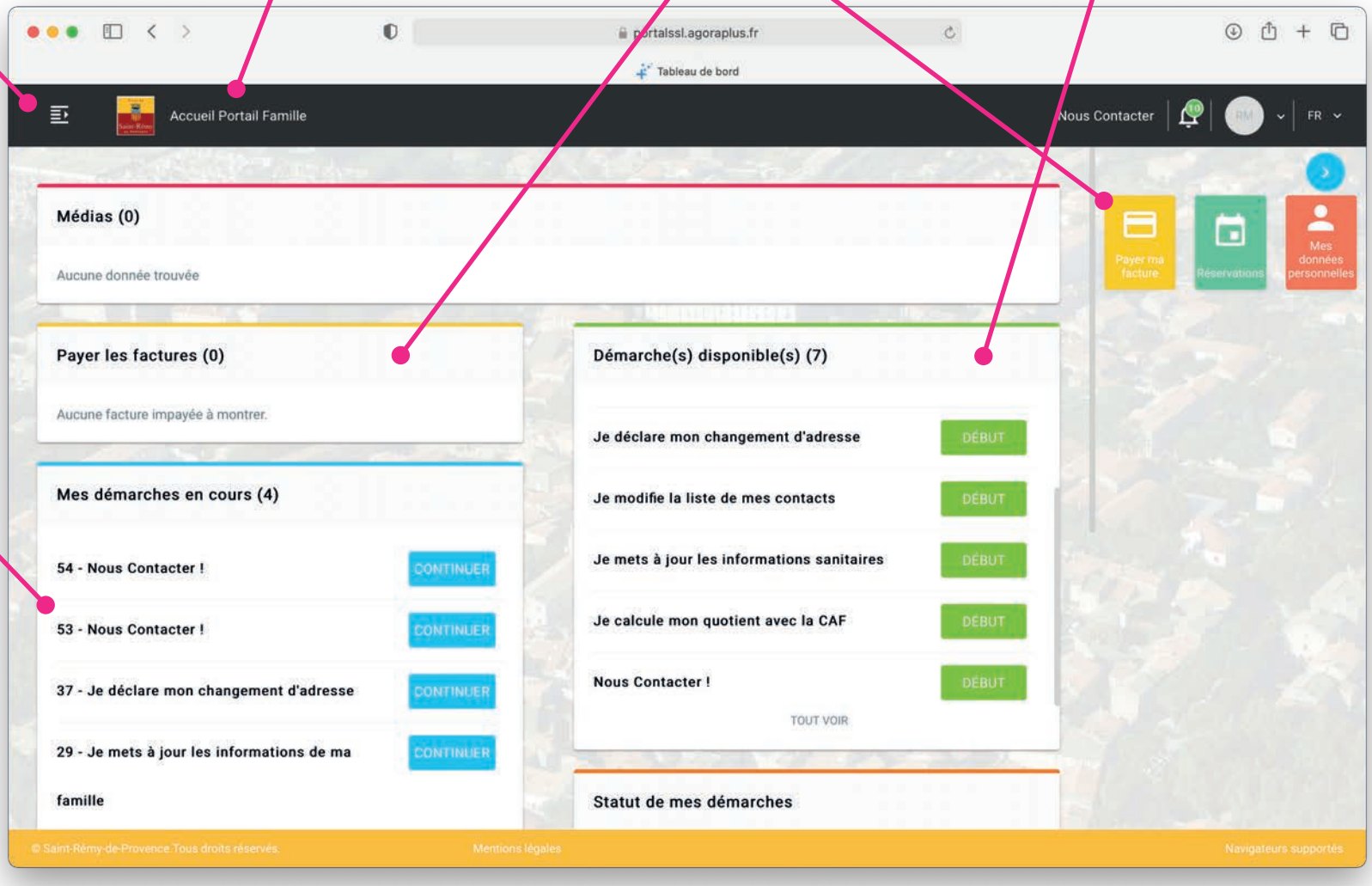

2 SE FAMILIARISER AVEC LE **TABLEAU DE BORD**

Statut de mes démarches

transmises aux services de la ville

Démarche transmise à la ville, en attente de validation

Démarche validée

Démarche rejetée

Boite de réception

Retrouvez ici vos différents échanges avec les services de la ville

Mes documents

Liste de mes documents téléchargés et transmis à la ville :

- La taille maximale des justificatifs est de 5 Mo
- Les formats autorisés sont : PDF, JPEG ou PNG

Réservations

Calendrier vous permettant de réserver ou d'annuler des créneaux d'activités périscolaires et/ou des repas pour la restauration municipale

Mes données personnelles

Permet de modifier votre mail et/ou mot de passe, et de consulter vos informations personnelles

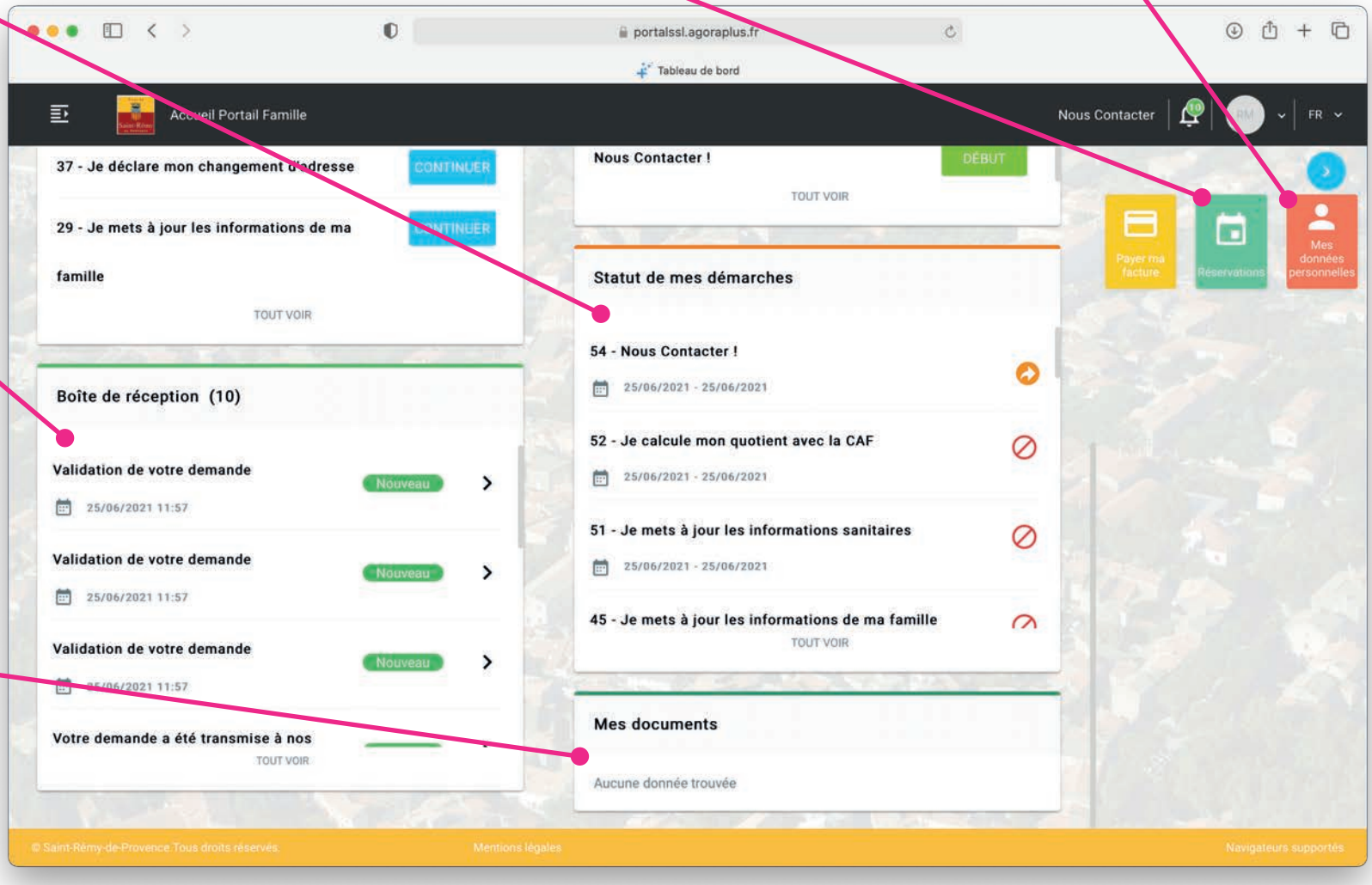

3 EFFECTUER SES DÉMARCHES EN LIGNE

La plupart des démarches que vous pouvez réaliser sur le portail famille sont soumises à la validation des services de la ville. À la fin de votre démarche, vous recevrez un mail automatique vous informant de la prise en compte de votre demande. La ville de Saint-Rémy-de-Provence traitera votre demande dans les meilleurs délais.

Automatique à l'inscription

S'inscrire à l'école

La demande d'inscription scolaire de vos enfants se fait automatiquement lors de la création de votre famille sur le portail. Celle-ci s'effectue dans l'école publique de secteur (sauf demande de dérogation).

Via le bouton "Réservations"

S'inscrire à la cantine ou à la garderie

Vous permet d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires : cantine, garderie et étude.

S'inscrire aux activités Maison de la Jeunesse

Vous permet d'inscrire vos enfants (à partir de l'entrée en 6e jusqu'à 17 ans) à une ou plusieurs activités jeunesse proposées par la ville (activités, séjour, sorties…).

Dans le bloc "Démarches disponibles"

Mettre à jour les informations de ma famille

Vous permet de :
- Mettre à jour vos informations (adresse, téléphone, statut marital…)
- Mettre à jour les informations de vos enfants ou déclarer un nouvel enfant
- Déclarer ou mettre à jour les contacts de la famille
- Ajouter ou modifier les justificatifs de la famille

Mettre à jour la fiche santé de mon enfant

Vous permet de saisir ou mettre à jour les informations de vos enfants :
- Régime alimentaire
- Médecin traitant
- Vaccins
- Maladies contractées
- Numéro d'assurance (obligatoire).

Déclarer mon quotient familial CAF

Vous permet de déclarer les revenus de votre foyer via votre numéro d'allocataire CAF, afin de bénéficier d'une tarification des activités adaptée à vos revenus. Veuillez vous munir de votre dernière attestation de quotient familial.

Nous Contacter !

Si vous rencontrez un problème sur le Portail Famille, ou que vous souhaitez nous transmettre une information particulière.

Comment savoir que ma démarche a bien été prise en compte par les services de la ville ? Lorsque vous aurez terminé votre démarche :
- Vous recevrez un mail automatique vous confirmant que votre demande va être traitée prochainement par les services de la ville
- Vous pourrez retrouver votre démarche dans la rubrique « statut de mes démarches » transmises aux services de la ville depuis la page d'accueil de votre portail.

4 RÉSERVER ET PAYER LES **ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES**

ET DE LA MAISON DE LA JEUNESSE

Après avoir cliqué sur le bouton “Réservations” vous accèderez à l’écran ci-dessous

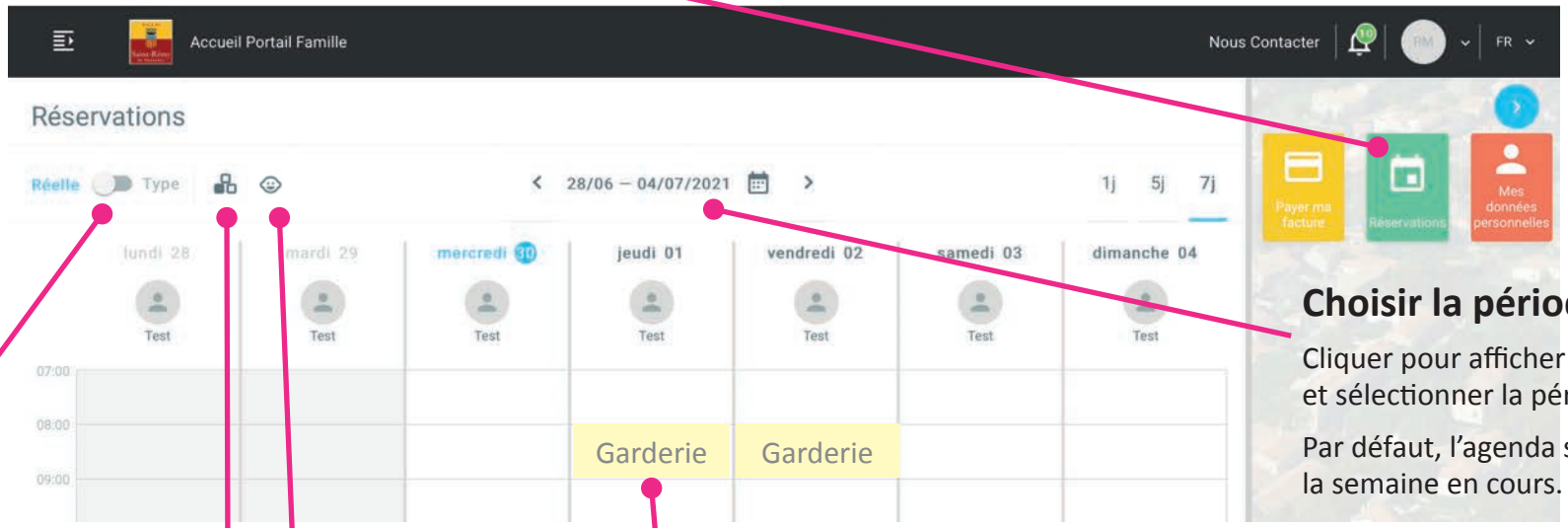

Choisir la période

Cliquer pour afficher le calendrier et sélectionner la période.

Par défaut, l’agenda s’ouvre sur la semaine en cours.

Semaine réelle ou semaine type

Une semaine type se répète tout au long de l’année.
Une semaine réelle permet de réserver au jour le jour.

Cliquer à gauche ou à droite pour choisir.

Filtrer les enfants

à afficher sur le calendrier.

Cliquer pour choisir l’enfant concerné.

Filtrer les activités

à afficher sur le calendrier.

Par défaut, le calendrier s’ouvre sur toutes les activités extrascolaires pour lesquelles vous avez effectué une inscription.

Activités

Cliquer pour sélectionner les créneaux d’activités à réserver.

Enregistrer

À partir du moment où vous avez cliqué sur “Enregistrer”, les créneaux sélectionnés sont pré-réservés. Vous avez alors 30 min pour procéder au paiement des activités depuis cet écran, sinon votre réservation sera annulée.

Dans la fenêtre qui s’ouvre, cliquer sur “Payer” puis se laisser guider par les écrans.

Attention : Une fois réservés et payés, les créneaux d’activités ne sont plus annulables sur le Portail.

Pour les activités gratuites (garderies et études), il faudra enregistrer et valider.